

Les PASSE sont des dispositifs de prise en charge financière partielle des frais d'analyses et des honoraires de vétérinaires ou d'expert gérés par la FRGDS avec le soutien financier du Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur à destination des détenteurs de ruminants, adhérents des GDS de la région. La FRGDS prend en charge 80% des montants facturés dans la limite des plafonds instaurés. Les 20% restant étant pris en charge par les GDS qui peuvent s'ils le souhaitent demander une participation aux éleveurs bénéficiaires.

Les vétérinaires peuvent s'ils le jugent nécessaire, en accord avec l'éleveur, demander des analyses complémentaires à la charge de ce dernier. Les vétérinaires et les laboratoires doivent être basés dans la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. La FRGDS se réserve le droit à tout moment, et sans avoir à se justifier d'interrompre ou de modifier ce programme.



Le PASSE Avortement

But du PASSE : Identifier un agent pathogène responsable d'avortements dans le troupeau

Un PASSE avortement permet la prise en charge :

• **En cas d'avortements multiples seulement :**

Bovins = au moins 2 avortements sur 1 mois ou 3 avortements sur une saison de vêlage ;

Ovins/Caprins = au moins 3 avortements en 7 jours ou moins

• **Prise en charge d'analyses (voir fiche spécifique PASSE Avortement), et maximum 180 € TTC par PASSE**

• **Prise en charge d'honoraire vétérinaire de 65 € TTC/h (maxi 2h)** pour l'intervention au-delà des visites prévues dans le cadre de la police sanitaire. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Avortement » et la copie des résultats des analyses. Pas d'accord préalable nécessaire. Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charges directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits les factures sont à charge de l'éleveur

• **Prise en charge d'1 PASSE Avortement par éleveur et par an (1 forfait analyse + 1 forfait honoraire vétérinaire / dérogations possibles avec accord de la FRGDS)**



Le PASSE Coprologie

But du PASSE : Évaluer le degré de parasitisme du troupeau et cibler les éventuels traitements

Des kits de prélèvements sont disponibles au GDS

2 lots d'analyses par élevage maximum. (1 KITS Copro); Lots supplémentaires à facturer directement à l'éleveur.



Le PASSE Lait

But du PASSE : Le PASSE LAIT permet de prendre en charge tout ou partie des analyses complémentaires suite à un auto-contrôle ou à un contrôle officiel défavorable.



Accord impératif de la FRGDS avant d'engager le PASSE = Contrat à signer



- **1 PASSE LAIT par élevage maximum.**; 100 € maximum d'analyse pour 1 PASSE lait. Analyses supplémentaires à facturer directement à l'éleveur. *dérogations possibles avec accord de la FRGDS*
- **Prise en charge vétérinaire ou technicien possible, à voir au cas par cas**



Le PASSE Installation

But du PASSE : Prendre en compte les difficultés liées aux questions sanitaires au moment de l'installation



Accord impératif de la FRGDS avant d'engager le PASSE = Contrat à signer



	Forfait maximum de prise en charge € TTC	Remarques
Visite vétérinaire ou technicien GDS	65 € / heure, 4 heures maxi soit 260 € d'honoraires vétérinaires pour les visites et conseils liés à ce PASSE	Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charges directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits les factures sont à charge de l'éleveur. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Installation » et la copie des résultats des analyses.
Analyses	150 € (hors kit copro)	



PASSE Paratuberculose

But du PASSE : confirmer la présence éventuelle de Paratuberculose du troupeau et mettre en place un plan de maîtrise



Accord impératif de la FRGDS avant d'engager le PASSE = Contrat à signer



	Forfait maximum de prise en charge € TTC	Remarques
Visite vétérinaire	65 € / heure, 4 heures maxi soit 260 € d'honoraires vétérinaires pour les visites et conseils liés à ce PASSE	Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charges directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits les factures sont à charge de l'éleveur. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Paratub » et la copie des résultats des analyses.
Analyses	500 € maximum d'analyses	



D'autres PASSE existent ...

- *PASSE Gale : pour réaliser une analyse de risque et des conseil vis-à-vis de la gale, en préventif, en cas de suspicion ou en cas de contamination avérée.*
- *PASSE Néosporose : pour identifier le mode de contamination, proposer un protocole de dépistage et de lutte.*
- *D'autres PASSE peuvent être mis en place selon les besoins.*

Important :

- *Toute facture doit être accompagnée d'un compte-rendu (modèle de la FRGDS) et des copies des résultats des analyses effectuées.*
- *Tous les montants annoncés sont TTC.*

Pour plus de renseignements

FRGDS PACA

570, avenue de la Libération

04100 MANOSQUE

04.92.72.73.34

frgds.paca@reseaugds.com

Votre GDS départemental

Contact :

<https://gds-paca.org/contact/>

